

# Nous devons savoir pour réagir !

## PROCEDURE PPI DEPOT ESSO

### GUIDE D'INFORMATION & DE PREVENTION DES RISQUES INDUSTRIELS

À l'usage des riverains inscrits dans le périmètre  
du Plan Particulier d'Intervention du dépôt ESSO  
(28 avenue de Fondeyre)

#### Que faire en cas d'alerte et de déclenchement de la sirène PPI ?

Le dépôt de Toulouse travaille au quotidien avec les autorités pour, non seulement réduire le potentiel de dangers et la probabilité de survenance des événements accidentels, mais aussi former et informer les salariés, les entreprises intervenantes et les populations environnantes sur les conduites à tenir en cas d'alerte. Le but de cette brochure est d'informer la population locale sur la conduite à tenir en cas de déclenchement de la sirène PPI, merci d'y consacrer quelques minutes pour en prendre connaissance.



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

MIDI-PYRÉNÉES



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE  
DE LA REGION  
MIDI - PYRENEES

Les installations classées sont soumises à des réglementations strictes pour limiter les risques à la source et gérer la sécurité au quotidien. Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été mis en place avec les autorités locales pour réagir en cas d'incident ou d'accident susceptible d'avoir un impact sur la sécurité, la santé ou l'environnement.

**À conserver**

## HISTORIQUE / ACTIVITE

Depuis 1963, la société **ESSO SAF** exploite un **dépôt d'hydrocarbures liquides** sur la zone industrielle de Fondeyre : le dépôt **reçoit les carburants** (essence, gazole et fioul domestique) **par trains**, les **stocke dans les 8 bacs dédiés** (37 000 m<sup>3</sup> en tout) et permet aux **camions citernes de venir les charger** pour les distribuer dans la région.

## REGLEMENTATIONS

L'établissement est **classé SEVESO AS** (ou seuil haut) du fait du stockage d'hydrocarbures. L'**exploitation du dépôt est autorisée par arrêté préfectoral** (notamment celui du 21.09.1994, complété par ceux du 18.08.2004, du 21.12.2009 et du 24.03.2011) et **répond aux arrêtés ministériels** (notamment celui du 10.05.2000 modifié).

## DANGERS POTENTIELS ET EFFETS PREVISIBLES

Les dangers potentiels sont liés aux hydrocarbures stockés : **incendie ou explosion**. Les effets prévisibles sont des effets de **surpression** ou des **effets thermiques**. Les effets les plus graves résulteraient de l'**explosion non confinée d'un nuage de vapeur d'essence** provenant d'un épandage dans la cuvette des bacs (zone de bris de vitres : 300 m et zone de dangers significatifs : 150 m).

## MESURES DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES RISQUES

- **Politique de prévention avec SGS (Système de Gestion de la Sécurité)**, réalisation d'études de danger et de plans d'urgence
- Installation de nombreux **équipements de sécurité** contrôlés et testés périodiquement (*voir photos*),
- **Surveillance du site jour et nuit** (gardiennage et astreintes sécurité) **7jours/7**.



## MOYENS DE SECOURS

- Des **équipements fixes avec mise en œuvre automatique** et des **équipements mobiles** pour l'extinction du feu et la protection des installations voisines (*voir photos*).
- Une **équipe entraînée**, du **matériel contrôlé et testé périodiquement**, notamment lors d'exercices **pratiques mensuels** et d'un **exercice annuel avec les secours publics**.
- Le **POI (Plan d'Opération Interne)** définit l'organisation des secours et les actions à mettre en œuvre pour maîtriser et éteindre un incendie dont les effets sont limités au dépôt.
- Le **PPI (Plan Particulier d'Intervention)**, est établi par l'ensemble des services susceptibles d'intervenir dans les opérations de secours sous l'autorité du Préfet et vient se substituer au POI dans le cas d'un sinistre venant à sortir des limites de l'établissement. C'est dans le cadre du PPI que les populations voisines pourraient être amenées à évacuer la zone (*voir en cas d'alerte PPI*).



# EN CAS D'ALERTE DE LA SIRENE PPI

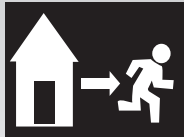
## Procédures d'évacuation de la population (PPI sur 3 secteurs)

### ALERTE SONORE



**Sirène à son modulé**  
3 fois 1 minute et 41 secondes,  
coupée par des espaces  
de 5 secondes

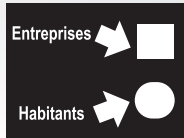
### FAIRE



Evacuez les bâtiments  
dans le calme  
(domiciles, entreprises)



Tenez-vous à l'écart  
des bâtiments



Dirigez-vous  
vers les points  
de rassemblement

### NE PAS FAIRE



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Ne fumez pas  
Evitez toute flamme  
ou étincelle

### FIN D'ALERTE



Sirène à son continu



## OÙ ET COMMENT EVACUER?

Dès que la sirène d'alerte PPI retentit, le préfet devient le directeur des opérations de secours. Il est alors nécessaire que les personnes présentes dans la zone d'application du PPI (voir plan) évacuent.

\* La **population située dans les habitations particulières** doit **se rendre à pied**, après avoir rassemblé les affaires strictement nécessaires (papiers, un peu d'argent, médicaments) vers le **point de rassemblement qui la concerne** (plan au dos : ①, ② ou ③). Des **moies de transport collectif** seront acheminés sur les points de regroupement, à la demande de la Mairie de Toulouse, pour effectuer le transport des habitants évacués vers des lieux d'accueil qui seront mis à disposition.

\* Le **personnel des entreprises ou établissements d'activité** doit - après **s'être assuré de la mise en sécurité des installations** pouvant présenter un risque de sur-accident et **s'être fait recensé** dans le cadre du plan d'évacuation de son établissement - **s'éloigner de la zone de danger** en utilisant la sortie du périmètre la plus proche. Un responsable par établissement est ensuite chargé de **se rendre au point de rassemblement correspondant à sa zone** (plan au dos : ①, ② ou ③), afin de rendre compte de l'évacuation effective de son entreprise.

L'information et le regroupement des personnes présentes sont planifiées de la façon suivante :

\* **Police Municipale ou Nationale** : secteur 1 (① et ①)

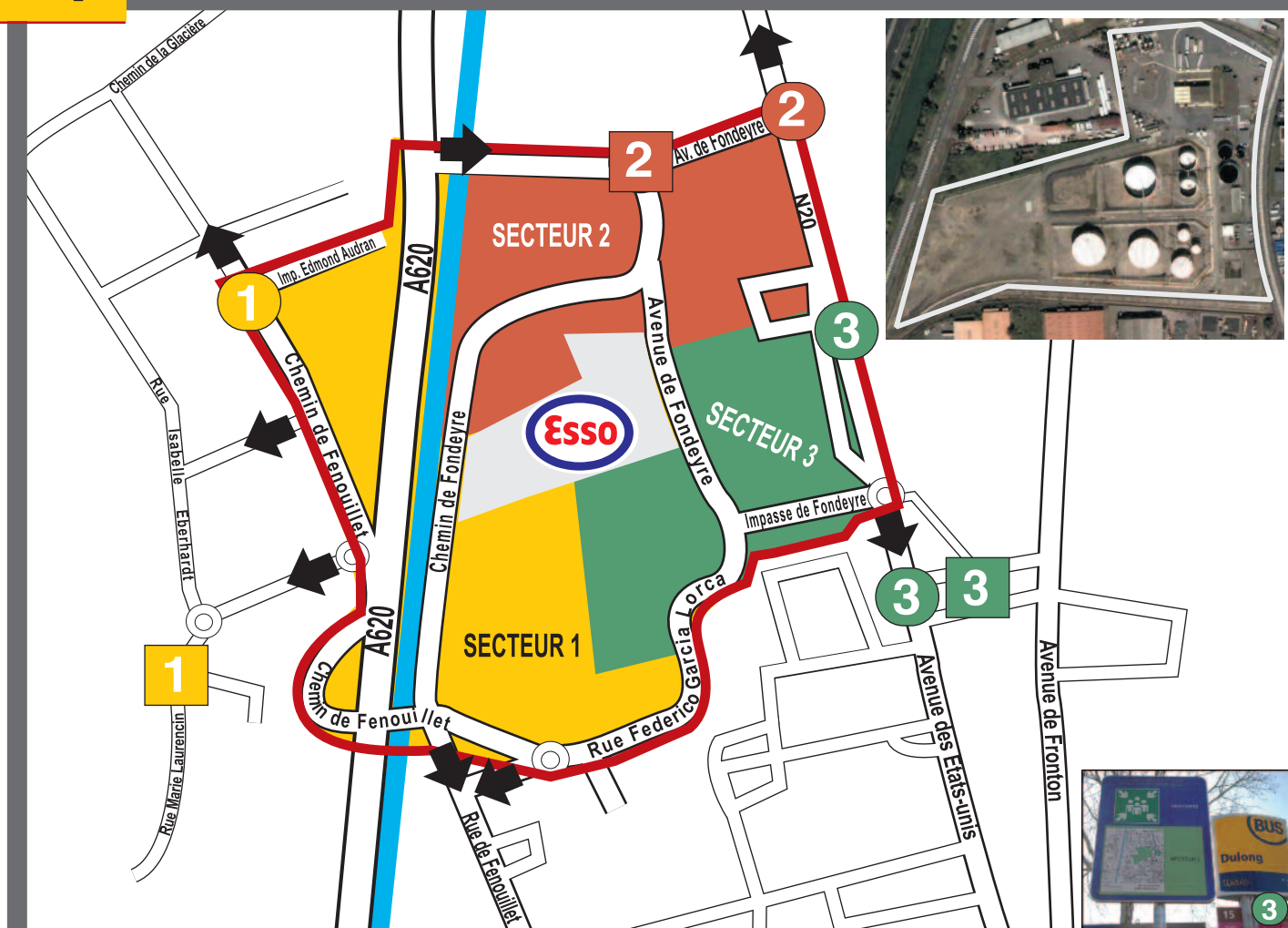
\* **Police Nationale** : secteur 2 (② et ②) et secteur 3 (③ et ③)

Une fois que vous avez évacué et que vous êtes en sécurité, vous pouvez vous informer en écoutant : France Bleu Toulouse (90.5) ou les autres radios : France Inter (87.9 et 88.1), France Info (105.5), ou Sud radio (101.4 et 102).

(Plan d'évacuation PPI au dos)



# PLAN D'EVACUATION (PPI)



Dès que la sirène PPI retentit, par mesure de sécurité et afin de faciliter l'intervention des secours, la population comprise dans le périmètre doit impérativement évacuer.

**Secteurs concernés par le PPI :**

**Secteur 1 :**  
 Impasse Edmond Audran (toute l'impasse)  
 Chemin de Fenouillet (côté pair, n°12 à 26)  
 Rue de Fenouillet (n°88, 90 et 92)  
 Chemin de Fondreyre (n°2 et 10)  
 Rue Federico Garcia Lorca (n°1 et 5)

**Secteur 2 :**  
 Chemin de Fondreyre (n°14, 14bis, 14ter, 16, 18 et 26)  
 Avenue de Fondreyre (n°1, 3, 5, 8 -uniquement côté chemin de Fondreyre-, 11, 13, 15, 17 et 21)  
 Avenue des Etats-Unis (côté impair, n°185 à 205)

**Secteur 3 :**  
 Rue Federico Garcia Lorca (n°11)  
 Avenue de Fondreyre (n°23\*, 28, 30, 32, 33 et 34)  
 Avenue des Etats-Unis (côté impair, n°167 à 183)

\* Le n°23 est situé dans le secteur 2 mais les entreprises correspondantes sont positionnées dans le secteur 3.

**Zone d'application PPI**

**Sens d'évacuation**

**1 Rassemblement entreprises 1 :**  
 Impasse Marie Laurencin (parking situé devant la SPA)

**2 Rassemblement entreprises 2 :**  
 Gare routière 6 avenue de Fondreyre

**3 Rassemblement entreprises 3 :**  
 Rue Pierre Marius Dulong (niveau de la place Ferdinand Faure)

**1 Rassemblement habitants 1 :**  
 Angle du chemin Fenouillet et de l'impasse Edmond Audran

**2 Rassemblement habitants 2 :**  
 Arrêts de bus de la ligne 15 sur l'avenue des Etats-Unis (Fondreyre-Etats-unis ou Halles du Sud-Ouest)

**3 Rassemblement habitants 3 :**  
 Arrêts de bus de la ligne 15 sur l'avenue des Etats-Unis (Halles du Sud-Ouest ou Dulong)

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

**Préfecture de Haute Garonne** (Service interministériel Régional des Affaires Civiles et Economique de Défense et de Protection Civile)  
 1 Place Saint Etienne 31038 Toulouse Cedex 09 - Tel 05 34 45 34 45

**Mairie de Toulouse** 1 place du Capitole 31000 Toulouse - Tel 05 61 22 29 22 - [www.toulouse.fr](http://www.toulouse.fr)

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sont consultables au Capitole et en mairies de quartier ou sur le site ci-dessus.

**Préfecture de Région Midi Pyrénées** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Midi-Pyrénées)  
 1 rue de la cité administrative 31074 Toulouse Cedex 9 - Tel : 05 61 15 39 99 - [www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr](http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr)

**Dépôt ESSO** 28 avenue de Fondreyre 31200 Toulouse - Tel : 05 61 47 99 56 - Email : [julien.stern@exxonmobil.com](mailto:julien.stern@exxonmobil.com)

**Conserver cette fiche : savoir c'est réagir vite et efficacement**